

Les aides aux prises de congés professionnels

Présentation

Des dédommagements ou allocations existent pour les aidants familiaux qui doivent prendre un congé professionnel pour soutenir un proche âgé dépendant ou handicapé. Ces aides permettent de compenser la perte de salaire puisque les congés tels que le congé de soutien familial ou proche aidant (anciennement solidarité familiale) sont des congés sans solde sauf en cas de convention collective plus favorable.

Le droit à ses dédommagements ou allocations dépend de la situation de la personne aidée (âge, niveau de dépendance, droits) et de celle de l'aidant.

Ils sont versés par les organismes de protection sociale (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole...) ou par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Pour en savoir plus cliquer sur l'allocation qui vous intéresse :

- [L'Allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie](#)
- [L'Allocation Journalière de Présence Parentale \(AJPP\)](#)